ANNEXE 2

Cartographie des contraintes associées au règlement

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Maria

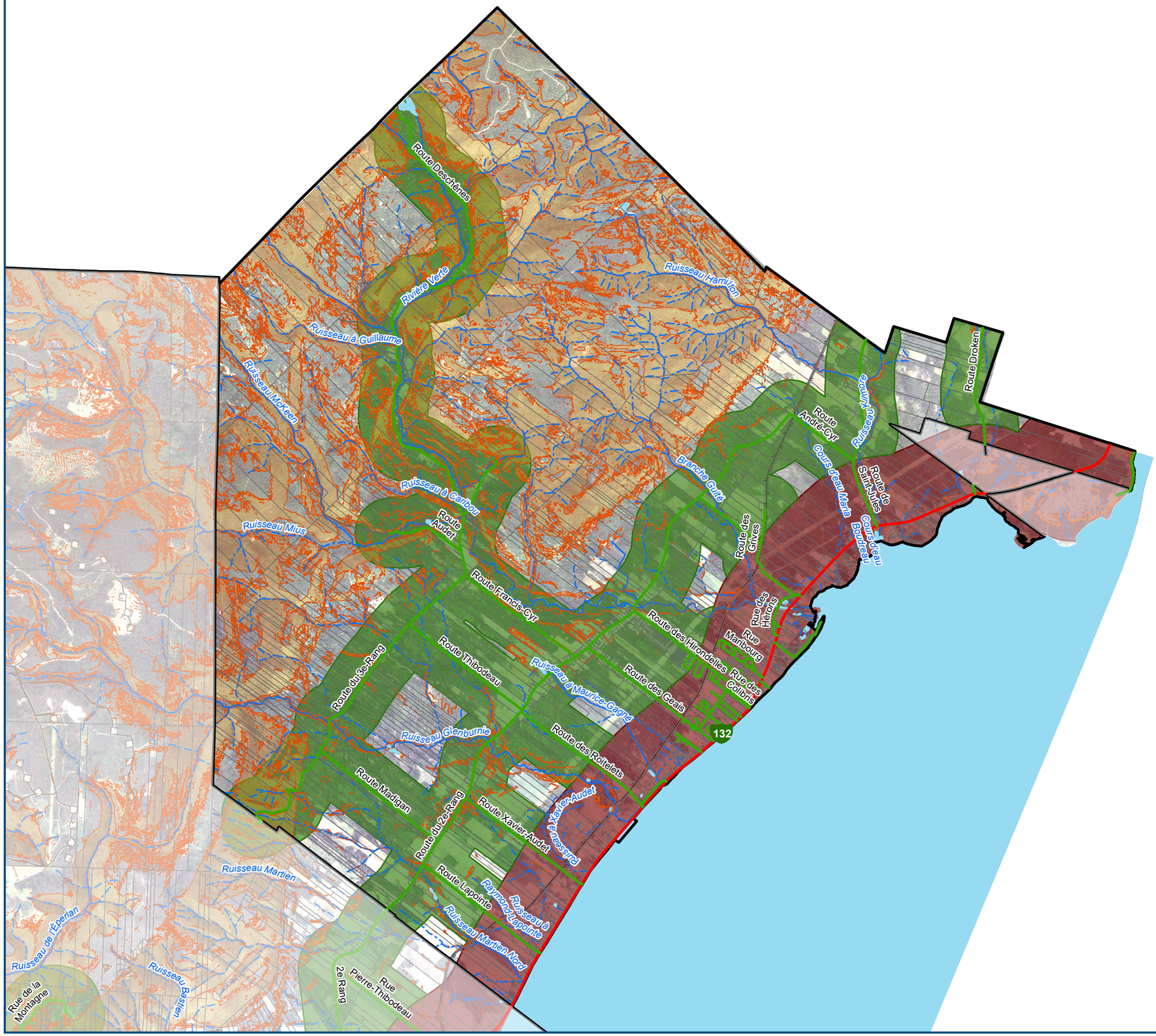

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Carleton-sur-Mer

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,75 1,5 3 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Nouvelle

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,75 1,5 3 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Escuminac

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Pointe-à-la-Croix

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 1,25 2,5 5 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Ristigouche-Partie-Sud-Est

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,4 0,8 1,6 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Saint-André-de-Restigouche

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Matapédia

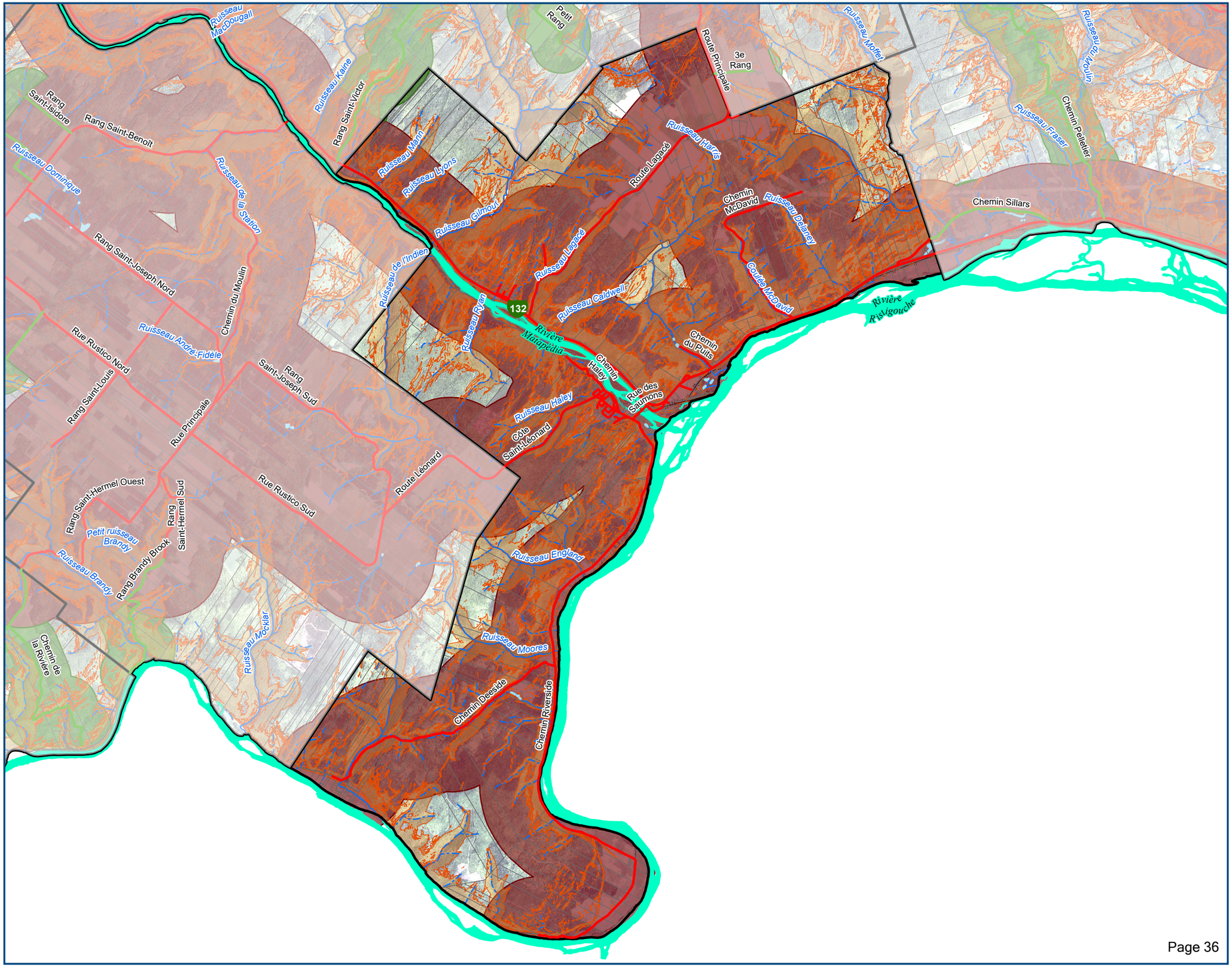

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Saint-Alexis-de-Matapédia

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité Saint-François-d'Assise

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 1 2 4 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON

Annexe 2 - Contraintes associées à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon

Municipalité L'Ascension-de-Patapédia

Pente potentielle de plus de 30 %

Chemins avec encadrement visuel

- Primaire (lisière boisée 30 mètres)
- Secondaire (lisière boisée 30 mètres)

Zones d'encadrement visuel

- Chemin primaire (1 km)
- Chemin secondaire (½ km)

Contraintes associées aux milieux hydriques

- Cours d'eau permanent (lisière boisée 20 mètres)
- Cours d'eau intermittent (lisière boisée 15 mètres)
- Lac (lisière boisée 20 mètres)
- Rivière à saumon (lisière boisée 60 mètres)

Autres éléments

- Voie ferrée
- Limite de lot
- Limite de municipalité
- Limite de MRC

RÈGLEMENT 2023-002

Modification au plan

N° de règlement :	Entrée en vigueur :
R 2024-001	*13 mars 2024*

N

0 0,5 1 2 km

Note : Notez que cette carte n'a aucune valeur légale, et que la MRC Avignon, ne peut garantir sa mise à jour ni la précision des données qui y sont présentes

Source de données : MRC Avignon,
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 6
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983

Carte préparée par le service géomatique de la MRC Avignon
Date: 22 avril 2024

MRC AVIGNON